

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annonce publication électronique "Crédits budgétaires publics de R&D en Belgique (2005-2015)"

La Politique scientifique fédérale vient de mettre en ligne une e-publication "Crédits budgétaires publics de recherche et de développement expérimental (R&D) des autorités en Belgique pour la période 2005-2015" (complétée par les crédits budgétaires initiaux 2015 rapportés au printemps 2016).

Les crédits budgétaires publics de R&D (GBARD = l'acronyme en anglais) reflètent les *intentions* de ces différentes autorités en Belgique. Cet agrégat GBARD ne concerne pas les dépenses réelles des autorités.

Il ne comprend pas l'aide fiscale à la recherche qui est rapportée par le SPF Finances.

Les données chiffrées publiées ne peuvent donc certainement pas être confondues avec l'agrégat "Dépenses intérieures brutes de R&D (DIRD) (GERD en anglais) qui englobe les dépenses effectivement réalisées sur le territoire belge. Ce dernier est utilisé pour mesurer l'objectif européen de 3% de R&D.

En Belgique, la responsabilité en matière de recherche scientifique est répartie sur les Communautés, les Régions et l'Autorité fédérale. Les tableaux présentés dans cette brochure comprennent pour chaque autorité un aperçu de la taille, de la structure, de l'évolution dans le temps ainsi qu'une comparaison internationale (pour toute la Belgique).

Les données GBARD sont également ventilées par objectif socio-économique et par destination institutionnelle ou fonctionnelle.

Le texte intégral (34 p.) avec les annexes peut être trouvé sur le site web de BELSPO (<http://www.stis.belspo.be/fr/publicationsCFSSTAT.asp>).

Voici quelques-unes des constatations les plus frappantes :

1. Les crédits sont relativement stables au fil du temps. La crise économique a eu peu d'impact sur ces crédits, qui ont constamment continué à augmenter légèrement. Mesurés à prix constants, il faut constater un "coudé" en 2009.
2. L'*Autorité flamande* est le plus important investisseur public en R&D avec presque 51% des GBARD totaux de la Belgique en 2015.
3. Depuis 2010, la part de l'*Autorité fédérale* dans les GBARD du pays reste très stable entre 23 et 24%.
4. Les dernières années, la part de la *Communauté française* reste stable aux environs de presque 13%.
5. La part des GBARD de la *Région wallonne* est, après une petite baisse (en 2010 et 2011), revenue au niveau de celle de la Communauté française.
6. Les données budgétaires initiales pour l'année 2015 devront être analysées à la lumière des données budgétaires définitives pour 2015. Mais si les intentions se confirment, 2015 sera l'année d'une réduction significative des crédits budgétaires de R&D tant en la Communauté flamande qu'en la Région wallonne. D'ailleurs, les intentions montrent que cette baisse ne se produirait pas dans les crédits destinés à la recherche universitaire.

7. Une comparaison internationale montre que la Belgique reste à la traîne en ce qui concerne les principaux partenaires commerciaux. Cette comparaison, cependant, ne tient pas compte de l'aide fiscale à la recherche qui est devenue très importante en Belgique.

Note pour la rédaction

Vous trouverez plus d'information et des renseignements supplémentaires concernant les GBARD à la page <http://www.stis.belspo.be/fr/statisticsCredits.asp>.

Sur la page <http://www.stis.belspo.be/fr/statisticsWelcome.asp>, vous trouverez un large choix d'informations relatives aux statistiques et indicateurs d'activités scientifiques, technologiques et d'innovation.